

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 février 2025 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **1339 rue Jolibois**

Objet de la demande de dérogation mineure 2025-0004 :

La demande de dérogation mineure 2025-0004 visant à :

- Permettre la construction d'une résidence ayant une superficie 88,25 m<sup>2</sup> malgré le fait qu'il n'y a pas de sous-sol, alors que la superficie minimum d'implantation pour ce genre de construction est de 140 m<sup>2</sup>.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce vendredi 24 janvier 2025.

*(signé)*

Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière